

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 78-0839/PR/FIN portant virement de crédit d'article à article au budget de l'Etat pour l'exercice 1978.

n° 78-0839/PR/FIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE NA-
TIONALE

Date de publication
2 août 1978

Numéro JO
n° 1 du 18/03/1979

Date du numéro
18 mars 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vules lois constitutionnelles nos 77-001 et 77-002 du 27 juin 1977

Vula délibération ne 475/6e L du 24 mai 1968 portant réglementation financier: Vu la loi de finances n° 1 AN 77 du 17 décembre 1977 portant approbation du budget de l'Etat pour l'exercice 1978

Sur proposition du ministre des Finances et de l'Economie nationale,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— Est autorisé le virement d'article à article d'un crédit ouvert au titre du budget de l'Etat pour l'exercice 1978 dans les conditions définies ci-après :

chap	Art	institute	Credits ouverte	Credits annuel
	23	Dépenses de materiel:		
		Service de secours et de lutte contre l'incendie 7 — Matériel et fournitures		233 000
	10	Ministre et son secrétari- at:		
		\$8 6 — Matériel non renouvelable	233 000	
			233 000	233 000

Art. 2

_ Je présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.
